



AVIS DE CONSULTATION

N°001/AC/C.GOULFEY/CIPM/2026 DU 02 février 2026 pour l'acquisition de 204 tables bancs dans les écoles publiques de Mougallam, Fadjé et Ardébé dans la Commune de GOULFEY, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

1- Objet de la consultation:

Le Maire de la Commune de GOULFEY lance une consultation pour l'acquisition de 204 tables bancs dans les écoles publiques de Mougallam, Fadjé et Ardébé dans la Commune de GOULFEY, Département du Logone et Chari Région de l'Extrême-Nord.

2- Participation et origine : La présente consultation est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais.

3- Financement : La prestation, objet de la présente consultation est financée par le budget d'investissement public (BIP) MINEDUB, exercice 2026.

4- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des acquisitions est de **6 120 000 FCFA (six millions cent vingt mille) FCFA TTC**

5- Consultation du Dossier: Le dossier de demande de cotation peut être consulté à la Mairie de GOULFEY aux heures ouvrables, dès publication du présent avis de consultation.

6- Acquisition du dossier de consultation : Le Dossier de Consultation peut être obtenu aux heures ouvrables auprès de la Commune de GOULFEY (Recette Municipale) contre présentation **d'une quittance de versement à la Recette Municipale de GOULFEY**, d'une somme non remboursable de **QUINZE MILLE (15 000) francs CFA**, représentant les frais d'acquisition dudit dossier.

7- Caution de soumission: Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission accompagnée de reçu de la CDEC d'un montant de **Cent vingt-deux mille quatre cent (122 400) FCFA**, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

La liste des banques agréées figure dans l'annexe du dossier de consultation.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement de consultation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et au Dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

8- Remise des offres : Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de GOULFEY (Secrétariat général) au plus tard le **02 mars 2026 à 13 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

Avis De Consultation

N°001/DC/C.GOULFEY/CIPM/2026 DU 02 février 2026 pour l'acquisition de 204 tables dans les écoles publiques de Mougallam, Fadjé et Ardébé dans la Commune de GOULFEY, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée.

9- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la consultation.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis De consultation.

Toute consultation incomplète conformément aux prescriptions de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission accompagnée de reçu de la CDEC ou d'une pièce administrative non régularisée dans les 48h

10- Ouverture des plis : L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **02 mars 2026 à 14h00**, heure locale. Elle se fera dans la salle des actes de la Mairie de GOULFEY par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

11- Délai de livraison : Le délai maximum de livraison prévu est de 02 mois (**60 Jours**) pour compter de la date de notification de l'ordre de service de livraison des fournitures.

12- Critères d'évaluation des offres

Critères éliminatoires :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative dans l'Offre produite ou non régularisée dans les 48 heures suivantes l'ouverture des plis ;
- Document falsifié
- Absence de la caution de soumission;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié,
- Entreprise dont la défaillance a été constatée ou coupable d'un abandon de chantier au cours des trois (03) dernières années.

13- Attribution du Marché : L'Autorité contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre est jugée conforme aux prescriptions minimums du descriptif technique et qui présente l'offre des prix la moins disante.

14- Durée de validité des offres: Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15- Renseignements complémentaires: Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de GOULFEY (Secrétariat Général, Service technique).

NB - Pour toutes tentatives de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP.

GOULFEY le, 02 février 2026

Le Maire

Ampliations :

- DD/MINMAP/LC (pour information)
- ARMP (pour publication et archivage)
- Cameroon Tribune (pour diffusion)
- CIPM/GFEY
- CHRONO
- AFFICHAGE



REPUBLIC OF CAMEROON
Région de l'Extrême-Nord
MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL
COMMUNE DE GOULFEY
Mairie
Bancka Mahamat